

**ARTICLE 3 – Assurances :**

Le collège de l'élève stagiaire doit s'assurer que la famille a souscrit une assurance couvrant ce type d'activité. En cas d'accident survenu à l'élève stagiaire, soit au cours du trajet, soit au cours du stage, le proviseur du lycée s'engage à prévenir immédiatement le principal du collège et les parents.

**ARTICLE 4 – Déroulement du « mini-stage » :**

L'élève sera placé en situation « d'observateur » lors d'un déplacement éventuel sur un chantier ou lors de cours donnés en atelier ; il n'est donc pas autorisé à intervenir sur des machines ou à utiliser des outils dangereux.

L'encadrement au lycée ou sur chantier : le stagiaire sera encadré par un professeur de l'établissement.

**Il est fortement conseillé que l'élève soit équipé d'un bleu de travail et des chaussures de sécurité pour les formations bois et gros œuvre, et d'une blouse et des chaussures de sécurité pour la formation aménagement finition du bâtiment.**

**ARTICLE 5 – Accueil du stagiaire :**

L'élève prendra son repas du midi : **OUI / NON** (la famille doit rayer la mention inutile), si oui, l'élève se présentera (le matin) à l'intendance du lycée avec la somme de 3,90€.

**L'élève devra se présenter le jour de son « mini-stage » avec la présente convention dûment visée par les trois signataires ci-dessous :**

Pour le Lycée des métiers  
du bois et de l'habitat d'Aubin,

Pour le collège,

Le représentant légal de l'élève,

Date : .....

Date : .....

Date : .....

Le Proviseur,

Le (la) Principal(e),

M. MALGOUYRES

M.....

**MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS RETOURNER LA CONVENTION COMPLÉTÉE ET SIGNÉE PAR LE/LA PRINCIPAL(E) ET LE REPRÉSENTANT DE L'ÉLÈVE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.**

**LE MINI-STAGE SERA VALIDÉ APRÈS L'ENVOI DE CETTE CONVENTION AVEC LA SIGNATURE DU PROVISEUR DU LYCÉE D'AUBIN AU COLLÈGE.**

## **CALENDRIER DES MINI-STAGES**

**Du lundi 9 au vendredi 27 mars 2020**

<b>Formations</b>	<b>Jours</b>
<b>Bac Pro Famille des Métiers des Etudes et de la Modélisation Numérique du Bâtiment (MEMNB) option : TEBA</b>	<b>Jeudi 12 ou 19 ou 26 mars 2020</b>
<b>Bac Pro Technicien de Fabrication Bois et Matériaux Associés (TFBMA)</b>	
<b>Bac Pro Technicien Constructeur Bois (TCB)</b>	
<b>Bac Pro Famille Construction Durable du Bâtiment et des Travaux Publics (CDBTP) option : AFB</b>	
<b>Bac Pro Famille Construction Durable du Bâtiment et des Travaux Publics (CDBTP) option : TBORGO</b>	
<b>Bac Pro Métiers de la Sécurité</b>	<i>Attention, pas de mini-stage dans cette formation</i>